

Compte rendu du Conseil d'administration

Club : Les Aigles des Mers

Date : 18 décembre 2025

Lieu : 10 rue d'Abon, Gap

Présents : Arnaud, Laurence, Marylène, Nicolas, Benjamin, Patrick, André, Alosia, Félix, Fred, Véro

Ordre du jour

- Point Comptabilité
 - Point Secrétariat
 - Point Matériel
 - Point Communication
 - Point Apnée
 - Point Technique
 - Point NEV
 - Point Organisation
 - Point Goodies
-

1. Point Matériel

- **Déménagement et construction (première salle) :** prévu le **10 janvier 2026**. Rendez-vous à **12h00**, casse-croûte prévu.
- **TIV :** programmé le **7 mars** après-midi, date à confirmer par JM Darona.
- **Cagoules :** achat de **4 unités** (2 grandes, 2 moyennes), réservées exclusivement aux sorties en milieu naturel. Suite à la perte de

plusieurs cagoules, il est décidé qu'elles ne seront plus rangées dans les manches mais stockées séparément dans le placard. Elles seront désormais systématiquement inscrites sur les feuilles de prêt de matériel.

- **Détendeurs piscine** : remplacement des flexibles par des modèles de **105 cm**, afin de faciliter les exercices d'échange d'embout. Les détendeurs dédiés au milieu naturel retrouveront ainsi leur usage spécifique.
 - **Organisation du matériel** : le projet de caisses dédiées (apnée, plombs, baptêmes) sera relancé après l'aménagement définitif du local.
-

2. Point Secrétariat

- Un point global est fait sur la gestion des mails du club.
- **Statuts** : Laurence a transmis les nouveaux statuts selon la procédure dématérialisée.
- Les statuts et le règlement intérieur doivent être accessibles en ligne sur le site du club. Le règlement intérieur est déjà en ligne (mise en place par Patrick).
- Le numéro de téléphone a été retiré du site internet. Le mail devient l'unique moyen de contact officiel, jugé plus adapté : il permet une meilleure gestion des demandes, n'impose pas l'instantanéité des réponses et autorise, si nécessaire, une réflexion ou une réponse collégiale.
- L'affiche relative aux violences dans le sport sera imprimée et affichée dans le local du club, conformément à la réglementation en vigueur (format A3 obligatoire).

- **Subaqua** : le formulaire d'inscription comportait encore une case à cocher avec paiement pour l'abonnement à la revue fédérale, ce qui a généré plusieurs difficultés. Cette case a été supprimée. Une mention indiquera désormais la possibilité de s'abonner individuellement, par ses propres moyens.
-

3. Point Comptabilité

- Le changement de trésorière auprès de la banque sera effectué dans les prochaines semaines.
 - Une réunion entre **Alosia et Patrick** est prévue le **6 janvier à 18h00** afin de travailler sur les dossiers de subventions.
 - **DKV** : modification de l'adresse de contact (mail) vers celle de la trésorière.
 - Arrêt de l'impression des factures à compter du **1er janvier 2026**, dans une logique de dématérialisation.
-

4. Point Apnée

- **Initiateur Apnée** : les frais d'inscription au stage initial sont pris en charge par le club. Les frais de déplacement pourront être défiscalisés.
 - Mise en ligne de la feuille d'inscription pour la formation **RIFA** prévue le **8 février**, au **10 rue d'Abon**. Coût de la formation : **35 €**.
-

5. Point Technique

- Mise en ligne ultérieure d'une feuille d'inscription pour un **second RIFA**, la date étant déterminée une fois la première session complète (cf. point Apnée).

- Il conviendra de prévoir des places spécifiques pour des **recyclages**.
- Validation du **Niveau 1** de Noa.
- **Claude** assurera la gestion des niveaux 1 à compter de **janvier 2026**.
- Arnaud exprime une inquiétude concernant l'arrivée potentiellement massive de nouveaux **N1** vers la formation **N2**. Il est rappelé que le niveau 2 nécessite un nombre conséquent de plongées encadrées avant d'entrer dans la phase de formation proprement dite, essentiellement en milieu naturel.

Afin de préparer cette progression, il est envisagé de proposer **une à deux séances hebdomadaires de plongée bouteille en piscine**, sur inscription (modalités de réservation à préciser). En dehors de ces créneaux, l'accent devra être mis sur la **nage**, indispensable à la progression des nouveaux N1.

6. Point Organisation

- Mise en ligne prochaine de la feuille des **DB 2026** pour les inscriptions. La **surveillance de surface** pourra être assurée par des **IE1 ou des E1**. En cas de surveillance de surface par un IE1 lors d'une activité bouteille, le cadre bouteille est reconnu **Directeur de plongée**. Un mail d'information sera prochainement envoyé aux encadrants.
- Réservation d'une ligne horaire de **20h00 à 21h45** pour la nage avec palmes, avec une **assiduité exigée chaque semaine** :
 - **20h00 – 20h45** : Nageurs sport
 - **21h00 – 21h45** : Nageurs performance (objectif compétition ou NEV)

- Mise en place d'un **nouveau cahier** dédié aux surveillants de surface et aux directeurs de bassin, le précédent ayant été égaré.
 - **Repas au Mas d'Estello** : prévu le **31 janvier**.
 - **Tableau d'honneur** : Laurence se charge de l'envoi d'un mail à destination des anciens du club afin de recueillir des propositions de personnes à mettre à l'honneur.
 - **Première plongée de l'année** : sortie du bord en mer avec concours de soupe. Activités bouteille et nage prévues. Rendez-vous au club à **8h00, le vendredi 2 janvier**. Les inscriptions se feront via le site du club et **HelloAsso**, notamment pour l'organisation du transport.
 - **Communication** : Alosia et Félix ne disposent pas des codes d'accès à la page Facebook du club. Une nouvelle demande devra être effectuée.
-

7. Point NEV

- Trois adhérents sont inscrits à la **traversée de Lyon**.
 - André est chargé de développer cette activité.
-

8. Point Goodies

- Des tests seront prochainement réalisés par **Marylène** à l'aide d'une machine à sublimation pour l'impression sur néoprène, tee-shirts, etc.
 - **Benjamin** demande la réalisation de prototypes de **décapsuleurs** et de **porte-clés** à l'effigie du club.
 - **Laurence** dispose d'un contact pour des **soft-shells** au tarif de **25 €**.
-

Prochaine réunion

- **Jeudi 22 janvier à 19h00**.

Compte rendu rédigé pour diffusion aux adhérents du club Les Aigles des Mers.